



Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie

### Convention de partenariat

#### Entre les soussignés :

Nom : **Association OSADOC Association Loi 1901**

Enregistrée sous le n°W343017269

Adresse : Siège social à Mairie de Grabels,  
Sise 1, rue du Presbytère 34790 GRABELS.

Entrepreneur de spectacle occasionnel à caractère éducatif.

Représentée par : Monsieur Daniel BOULANGER en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, d'une part,

**Et**

Nom : **Communauté de commune du grand Orb**

6 rue René CASSIN

34600 Bédarieux

Représentée par : Monsieur Antoine MARTINEZ, en qualité de Président de la communauté de communes Grand Orb.

Ci-après dénommée la communauté de communes Grand Orb, d'autre part.

#### Il est préalablement exposé ce qui suit :

A – L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie (OSADOC), en place pour sa cinquième année, a repris à son compte les missions d'éducation et de pratique orchestrale symphonique menées neuf années durant par l'Orchestre Départemental Amateur de l'Hérault (ODAH).

B – Cet orchestre, encadré par des professionnels, a pour objectif de réunir des musiciens amateurs de tous âges, des élèves des écoles de musique et des conservatoires locaux, pour aborder un répertoire riche et varié afin de se produire localement à l'issue, et de manière tout à fait occasionnelle, au travers six concerts afin de donner du plaisir au plus large auditoire.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 – Objet**

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie et la communauté de communes Grand Orb s'associeront pour réaliser en commun un concert de l'OSADOC le vendredi 26 avril 2019 à 18 heures au théâtre municipal de Lamalou les Bains 34240.

Le concert sera donné à titre gracieux pour le public (entrée gratuite).

Les signataires désignent les « contacts techniques » suivant qui échangeront entre eux pour l'organisation du concert :

**Pour la Mairie :** *CC GRAND ORB*

M/Mme : Dani CHAVARRIA :

Téléphone : 06 47 67 57 17

**Pour le service technique Mairie de Lamalou les Bains**

M/Mme : *Lise VIDAL* :

Téléphone : *06 47 35 63 07*

Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaures 34790 GRABELS.**

[www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07

**Pour l'OSADOC :**

Monsieur : Lionel GIROUD

Téléphone : 06 85 76 34 04

**Article 2 – Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie**

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie sera en charge de la communication et s'engage à mentionner le partenariat de la communauté de communes Grand Orb sur les affiches (A3) éditées à l'occasion du concert.

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique et technique de la représentation.

En sa qualité d'employeur, elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle et prendra en charge le paiement des droits d'auteur.

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie s'engage à assurer le transport des musiciens, du matériel de percussion et des pupitres.

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie fournira les affiches à la communauté de communes Grand Orb quinze jours au plus tard avant la date du concert. Les programmes, à destination du public, seront également fournis en nombre le soir du concert.

**Article 3 – La communauté de communes Grand Orb**

La communauté de communes Grand Orb s'engage à fournir le lieu de représentation en ordre de marche ainsi qu'un lieu propre pouvant servir de loges aux 60 musiciens avec un accès à des sanitaires. Elle s'engage à fournir les estrades et chaises disposées selon la fiche technique jointe en annexe et à assurer la diffusion et l'affichage des supports publicitaires fournis par L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie.

La communauté de communes Grand Orb s'assurera de la mise à disposition du lieu du concert à partir de 14 heures le Vendredi 26 avril 2019 pour que l'OSADOC puisse installer le matériel et organiser une répétition. (La surface minimale requise pour une représentation est de 100 m<sup>2</sup>)

**Prestation de base :**

La communauté de communes Grand Orb s'engage à verser à L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, sur présentation d'une facture avant le 15/05/2019, la somme de **1250 € nets de TVA** (mille deux cents cinquante euros) correspondant à la prise en charge partielle du coût technique du concert joué par l'orchestre tout entier (transport des musiciens, du matériel de percussion...).

Elle mettra à disposition le matériel nécessaire pour l'implantation des lumières conformément à la fiche technique jointe.

Un apéritif (Verre de l'amitié) sera servi à l'issue du concert.

Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaures 34790 GRABELS.**

[www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07

## Fiche technique OSADOC

### MANIFESTATIONS – SPECTACLES VIVANTS

**Date du spectacle :** 1. 26 Avril 2019

**Titre du spectacle et salle :** concert OSADOC Heure du spectacle : 18h

**Heure d'arrivée des techniciens :** 14h Heure

**Personne à contacter sur la commune : nom et téléphone :** Lisa Vidal 0467956307  
CC GRANDJOUR Dani. CHAUARRIA 0647675717

**arrivée des musiciens :** 15h30 **Raccord à** 16h

#### **SALLE:**

- Nombre de chaises installées **pour le public** : 250/300
- **chaises pour les musiciens** : 60
- Nombre de paravents et/ou loges pour 60 musiciens avec toilettes.
- Utilisation de la sono avec micro (**sans fil si possible**)
- Accès à l'électricité ?
- Système d'éclairage ? (nous en avons un peu en complément)
- 6 à 12 praticables de 1x2 mètres ? (nous en avons un peu en complément)
- Utilisation de la scène (**sur trois niveaux**)
- Présence ou passage d'un agent technique ?
- Espace scénique pour l'orchestre de 100 m2 ?
- Technicien OSADOC Jean-Philippe MAUBON tel : 06 10 79 68 50

#### **AUTRES**

|                                     |                                         |                              |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| Electricité (3kw):                  | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Rallonge électrique :               | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Eau pour les artistes :             | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Quai de déchargement / chargement ? | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

**La sécurité est à la charge de la commune qui accueille la manifestation**

**\* lieu de départ :** \_\_\_\_\_ **\* lieu d'arrivée :** \_\_\_\_\_

Présence d'un agent pour aider au montage et démontage: ☒ oui ☐ non

Récupérer le matériel à : ☒ oui ☐ non

**Jour :** ..... **heure :** .....

Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaures 34790 GRABELS.** [www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07

Option : oui ☐ non ☒

La communauté de communes Grand Orb s'engage à verser à L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie, sur présentation d'une facture avant le 30/04/2015, la somme de **500 € nets de TVA** (cinq cents euros) correspondant à la prise en charge partielle du coût technique d'un concert, d'une durée approximative de 30 minutes, de musique de chambre en maison de retraite partenaire de la commune de..... le /05/2019 (transport des musiciens ...)

#### Article 4 – Assurances

L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie est tenu d'assurer, contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

la communauté de communes Grand Orb déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans son lieu et fournira une attestation d'assurance dès la signature du présent contrat ou au plus tard avant le concert.

#### Article 5 – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation, pour raison de force majeure avérée (selon la définition prévue par l'article 1148 du Code civil), la présente convention se trouverait annulée de plein droit sans que la communauté de communes Grand Orb ou l'Association L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie soient redevables d'une quelconque indemnité.

#### Article 6 – Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les signataires s'engagent à rechercher toutes les voies de recours à l'amiable.

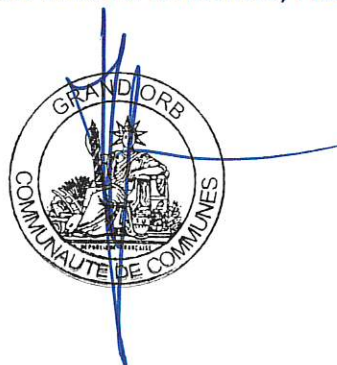
Dans le cas où le désaccord devrait persister, ils porteraient le conflit devant les juridictions compétentes de la circonscription de Grabels.

Fait à Grabels en double exemplaire, le 15/10/2019

Pour L'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie  
**Monsieur Daniel BOULANGER, Président**

Pour la communauté de communes Grand Orb  
**Monsieur Antoine MARTINEZ, Président**

**OSADOC**  
Orchestre Symphonique  
Amateur D'Occitanie



Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaures 34790 GRABELS.**

[www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07

**OBSERVATIONS**

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Le Service

L'élu

le Service Technique

A joindre à la fiche technique :

1. Une fiche des possibilités techniques de la salle ou du lieu (capacité électrique, nombre de spectateurs assis ou debouts etc....)
2. Qu'est ce qui est autorisé sur la commune en matière de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur.
3. Les conduites à tenir en matière de sécurité et dans le cas de situations d'urgence....
4. les téléphones d'urgence et d'astreinte : astreinte  
:....., police : .....
5. autre : .....  
.....

Le comité technique & artistique de l'OSADOC



|                                                                                        |                                                                                    |                                                                                                                    |                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>- 2005 :</b><br>Quarante<br>Olargues<br>Capestang                                   | <b>- 2010 :</b><br>Capestang<br>Saturargues<br>Gignac<br>Mireval                   | <b>- 2015 :</b><br>De Lamalou les Bains<br>St Chinian<br>De Lamalou les Bains & St Clément<br>Péret<br>Fabrègues   | <b>- 2019 :</b><br>Lamalou-les-Bains<br>Lunel<br>?.....<br>Florensac<br>Montferrier<br>Gru du Roi |
| <b>- 2006 :</b><br>Mèze<br>Pérols<br>De Lamalou les Bains sur Lez<br>Bédarieux         | <b>- 2011 :</b><br>De Lamalou les Bains<br>Nissan Les Enserunes<br>Pérols<br>Lunel | <b>- 2016 :</b><br>Lunel<br>Mireval<br>Cazouls les Béziers<br>Béziers (Sortie Ouest)<br>Bédarieux<br>Jacou         | <b>- 2020 :</b><br>?.....<br>?.....<br>?.....<br>?.....<br>?.....                                 |
| <b>- 2007 :</b><br>Mèze<br>St Pons de Thomières<br>Clapiers<br>Quarante<br>Villeveyrac | <b>- 2012 :</b><br>Lunel<br>Alignan du vent<br>Montagnac<br>St Martin de Londres   | <b>- 2017 :</b><br>St Clément & De Lamalou les Bains<br>Montblanc<br>Grabels<br>Roujan<br>Mireval<br>Pérols        | <b>- 2021 :</b><br>?.....<br>?.....<br>?.....<br>?.....<br>?.....                                 |
| <b>- 2008 :</b><br>Lunel<br>Béziers (Sortie Ouest)<br>Paulhan<br>Jacou<br>Bédarieux    | <b>- 2013 :</b><br>Bessan<br>Cazouls les Béziers<br>Gignac<br>Pérols               | <b>- 2018 :</b><br>Thézan les Béziers<br>Puisserguier<br>Combaillaux<br>Fabrègues<br>De Lamalou les Bains<br>Péret | <b>- 2022 :</b><br>?.....<br>?.....<br>?.....<br>?.....<br>?.....                                 |
| <b>- 2009 :</b><br>Clermont l'Hérault<br>Mauguio<br>Capestang<br>Mireval               | <b>- 2014 :</b><br>Roujan<br>De Lamalou les Bains<br>Saint-Just<br>Paulhan         |                                                                                                                    |                                                                                                   |

Adresse du siège social **Mairie de Grabels, sise 1, Place Jean Jaures 34790 GRABELS.**

[www.osadoc.com](http://www.osadoc.com)

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : [osadoc@free.fr](mailto:osadoc@free.fr) Président Daniel BOULANGER tel 06.12.04.32.07